

MINISTERE DU TOURISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

=====

DIRECTION GENERALE  
DE L'ENVIRONNEMENT

=====

BUREAU OZONE CONGO

=====

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

=====

**Allocution du Directeur Général de l'Environnement, à l'atelier de sensibilisation et de formation des parties prenantes (Frigoristes et Douaniers) aux techniques d'identification des Substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (SAO), du commerce illicite des SAO et de la reconversion des équipements frigorifiques, en vue de la protection de la couche d'ozone.**

=====

**Décembre 2019**

**Monsieur le Coordonnateur National du Bureau Ozone Congo ;**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux et Chefs de Service de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce Intérieur de Brazzaville ;**

**Mesdames et Messieurs les Agents des Services des Douanes de Brazzaville,**

**Messieurs les Techniciens Frigoristes ;**

**Et chers Compatriotes !**

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole, au nom de Madame **Arlette SOUDAN-NONAUT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement pour vous remercier de votre disponibilité à prendre part massivement à atelier de sensibilisation et de formation des parties prenantes aux techniques d'identification des Substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (SAO), du commerce illicite des Substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (SAO) et de la reconversion des équipements frigorifiques, en vue de la protection de la couche d'ozone.

Mesdames et Messieurs !

Pour la petite histoire, la couche d'ozone est un bouclier dans la haute atmosphère (la stratosphère) qui protège la vie sur terre contre certains rayonnements ultraviolets du soleil.

C'est depuis 1985 que la problématique sur la protection de la couche d'ozone est devenue une préoccupation mondiale avec la signature de deux traités à savoir : **la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone** et de son **Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone**.

En effet, l'altération de la couche d'ozone stratosphérique qui nous préoccupe aujourd'hui, est due, on ne peut plus se tromper, à l'utilisation abusive, par l'homme de substances qu'il a pourtant mis au point, à l'origine pour son propre bien.

Heureusement que la Communauté Scientifique Internationale (CSI) et les industriels de bonne foi ne cessent de consentir les efforts pour la mise au point des substituts aux Substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (SAO) et pour le développement des nouvelles technologies inoffensives à la couche d'ozone.

En guise de rappel, le Protocole de Montréal a permis de :

- éviter des millions de cas de cancer et de milliards de dollar de dépense dans le domaine de la santé par la réduction et l'élimination des Hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et Hydrofluorocarbures (HFC) ;
- éviter la consommation d'environ 72 milliards de tonnes d'équivalent du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) d'ici l'an 2050 et participer au maintien de la température globale de moins de 2°C par l'élimination des Hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et des Hydrofluorocarbures (HFC) , à cause de leur Potentiel Global de Réchauffement (PGR).

Au Congo, cette problématique de la Couche d'Ozone est devenue une préoccupation gouvernementale avec la ratification de ces traités et des amendements y afférents. Ceci confirme une fois de plus, la volonté de notre pays à résoudre les problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle planétaire.

Soulignant que ces efforts inlassables réalisés au haut sommet, s'inscrivent dans le cadre de la politique de gestion durable de l'environnement, chère à Son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo notamment dans son projet de société " **La marche vers le développement** ".

Mes chers compatriotes !

Cet atelier se tient, faut-il le signaler, quelques mois seulement après la célébration de la journée internationale de la protection de la couche d'ozone, commémorant ainsi, la signature du **Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)**.

Cette journée est célébrée **le 16 septembre** de chaque année et pour cette année le thème était « **32 ans de lutte, en voie de guérison** ».

C'était un moment plus que jamais de sensibiliser les acteurs politiques, le Monde scientifique, la société civile, les leaders d'opinion sur les problèmes qui touchent la couche d'ozone et par conséquent notre planète.

La tenue de cet atelier s'inscrit dans la même dynamique.

Cette fois-ci, il s'agit de renforcer les capacités des :

- **Douaniers**, dans l'identification et le contrôle d'importations des Substances qui Appauvrissent la Couche d'Ozone (SAO), ainsi que le commerce illicite ;
- **Techniciens Frigoristes**, dans la reconversion des équipements frigorifiques aux alternatives aux hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et des hydrofluorocarbures (HFC) ;
- **Décideurs publics, privés et ONG/Associations** pour la sensibilisation en vue de la protection de la couche d'ozone, engagée dans notre pays depuis près de trois décennies.

J'ose croire que durant ces deux jours vous bénéficierez d'un enseignement et d'une formation susceptibles de réduire considérablement les importations et l'utilisation des hydrochlorofluorocarbures ou R-22 à l'horizon 2040, gaz ayant un potentiel élevé de destruction de la couche d'ozone.

Au nom de Madame **Arlette SOUDAN-NONAUT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, je déclare ouvert, l'atelier de sensibilisation et de formation des parties prenantes aux techniques d'identification des Substances qui Appauvrissent la Couche d'Ozone (SAO), du commerce illicite des SAO et de la reconversion des équipements frigorifiques, en vue de la protection de la couche d'ozone.

Je vous remercie !!!